



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 25 juin 2019

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 24 JUIN 2019

#### EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 24 juin 2019:

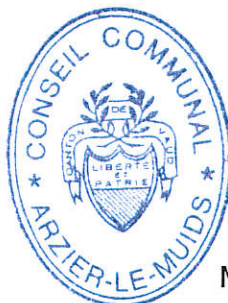
1. 42 membres étaient présents, 9 excusés;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal modifié de la séance du 27 mai 2019 ;
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal N° 09/2019: Comptes 2018
5. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité le préavis municipal N° 10/2019: Rapport de gestion 2018 ;
6. Le Conseil Communal a accepté le préavis municipal N° 11/2019 : Demande de crédit complémentaire de CHF 31'825.35,. — TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance ;
7. Le Conseil Communal a procédé à l'élection des membres du bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2019-2020 :

Président	M. Jean-Pierre Vuille
1 <sup>er</sup> Vice-Président	M. Christophe Patarin
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	M. François Esselborn
Scrutatrice	Mme Gwendoline Nydegger
Scrutatrice	Mme Méliné Vincent
Scrutateur suppléant	M. Philippe Esseiva

La séance est levée à 22h30  
Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 24 juin 2019.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur le point 6 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Jean-Pierre VUILLE



La Secrétaire  
Maryline THALMANN GIAVINA